

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2023 – TEMP 96**

Demande présentée le : 21 août 2023  
Par : Charles et Pamela LAINE  
Demeurant à : 22 rue d'Aumont à JUZIERS  
Au bénéfice : d'eux-mêmes  
Adresse : 22 rue d'Aumont  
Surface occupée : Chaussée et 2 places de stationnement

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public pour une livraison de 5 big bag de gravier par la société POINT P,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

**ARRETE**

**Article 1 :** La société POINT P est autorisée à occuper le domaine public devant le 22 rue d'Aumont à JUZIERS (78) :

**Le mercredi 23 août 2023 de 07 heures 00 à 12 heures 00**

**Article 2 :** Cette livraison nécessitera :

- Information par le demandeur des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée
- Neutralisation de 2 places de stationnement devant le 22 rue d'Aumont
- Fermeture de la rue à la circulation sur une durée d'une heure maximum entre 07 heures 00 et 12 heures 00

**Article 3.** La société POINT P est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

À JUZIERS, le 22 août 2023

Le Maire, Ketty VARIN  
P/o le 1<sup>er</sup> adjoint, Gaëtan MALONDA

